



Ville de

**Châtel-St-Denis**

Avenue de la Gare 33 – Case postale 396 – 1618 Châtel-St-Denis

## Message no 63 du Conseil communal au Conseil général

### **Objet: Réseau d'eau – Avenue de la Gare – Extension – Crédit d'investissement de 148 250 francs – Approbation**

Le Conseil communal a l'honneur de soumettre pour approbation au Conseil général le Message no 63 concernant l'octroi d'un crédit d'investissement de 148 250 francs destiné à l'extension du réseau d'eau à l'Avenue de la Gare.

#### **But de la dépense**

Suite à la construction de la nouvelle route cantonale (RC1), une nouvelle conduite DN 200 mm devra être construite. Elle permettra un bouclage nécessaire à la sécurité du réseau.

Cette conduite, d'une longueur de 135 mètres, permettra également la pose d'une nouvelle borne d'hydrant (BH).

#### **Plan de financement**

Rubriques comptables 70.501.52 et 70.661.52

Coût total estimé	CHF	175'000.00
./. subventions de l'ECAB	CHF	26'750.00

---

Coût total estimé à la charge de la Commune	CHF	<u>148'250.00</u>
---	-----	-------------------

A la charge du budget des investissements 2019

#### **Frais financiers du crédit d'investissement dès 2020**

Intérêts passifs	2 % sur CHF	148'250.00	CHF	2'965.00
Amortissement	4 % sur CHF	148'250.00	CHF	<u>5'930.00</u>
<b>Total</b>			<b>CHF</b>	<b><u>8'895.00</u></b>

#### **Estimation des charges d'exploitation dès 2020**

Les charges d'exploitation sont couvertes par les taxes annuelles.

#### **Conclusion**

**Au vu de ce qui précède, le Conseil communal sollicite votre autorisation pour l'engagement d'un crédit d'investissement de 148 250 francs destiné à l'extension du réseau d'eau à l'Avenue de la Gare.**

Châtel-St-Denis, novembre 2018

Le Conseil communal

Annexes: - Projet d'arrêté  
Plan du secteur

## **LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE CHÂTEL-ST-DENIS**

v u

- la loi du 25 septembre 1980 sur les communes (LCo, RSF 140.1);
- le règlement d'exécution du 28 décembre 1981 de la loi sur les communes (RELCo, RSF 140.11);
- le Message no 63 du Conseil communal, du 6 novembre 2018
- le Rapport de la Commission financière

**ARRÊTE**

### **Article premier**

Le Conseil communal est autorisé à engager un montant de 148 250 francs destiné à l'extension du réseau d'eau à l'Avenue de la Gare.

### **Article 2**

Cet investissement sera financé par un emprunt bancaire et amorti selon les prescriptions légales.

### **Article 3**

La présente décision est sujette à referendum conformément à l'art. 52 de la loi sur les communes et à l'art. 23 de son règlement d'exécution.

Châtel-St-Denis, le

### **AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE CHÂTEL-ST-DENIS**

La Secrétaire:

Le Président:

Nathalie Defferrard Crausaz

Daniel Jamain

# Réseau d'eau extension Avenue de la Gare

Plan annexe au message 63 du Conseil Général du 12.12.2018

Crédit d'investissement

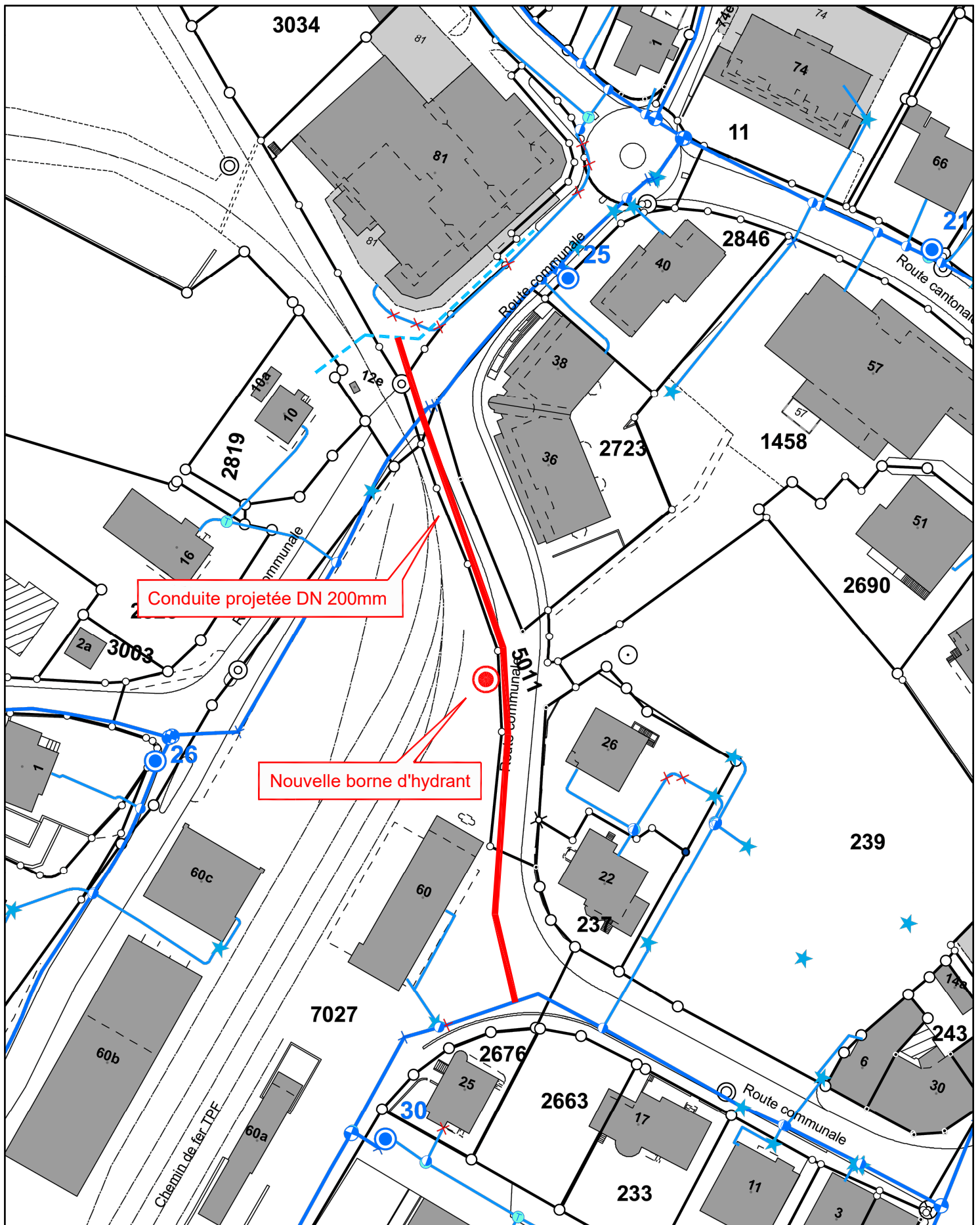


Commune de Châtel-St-Denis © 2018

1:1 000

coMMap 9

Plan non officiel, seuls les documents approuvés font foi



Coordonnées : 2 558 570 / 1 152 960